

Mauvaise surprise pour le fisc...



(<http://trends.levif.be/economie/author-4000109172944.htm>)

Source: Trends/Tendances
mercredi 23 octobre 2013 à 10h52

Le gâchis est complet pour l'Etat belge et le ministère des Finances qui se voient recalés dans le procès des sociétés de liquidités. Seize ans de procédures pour rien!



Henri de Croÿ © Image Globe

Grosse déception pour l'Etat belge et le ministère des Finances dans le procès des sociétés de liquidités, l'une des plus grandes fraudes fiscales présumées, chiffrée à 75 millions d'euros et dont les faits remontent à la fin des années 1990. Après plus de 10 ans d'instruction, de multiples incidents de procédure et un procès en première instance chahuté, la cour d'appel de Bruxelles a jugé irrecevables les poursuites à l'encontre du prince Henri de Croÿ (et des quatre autres prévenus), accusé d'avoir aidé plusieurs entreprises familiales belges à éluder l'impôt au travers du mécanisme des sociétés de liquidités (du nom de ce montage fiscal visant à diminuer la base imposable d'une société).

Dans son arrêt rendu lundi dernier, la cour fait valoir les méthodes déloyales des enquêteurs et du juge anversoïse lors de l'instruction. Sans tenir compte de leurs arguments sur le fond, elle déboute complètement les plaignants (et le très zélé Karel Anthonissen, directeur de l'ISI Gand, à l'origine du dossier), qui auraient dû s'assurer de la légalité de leurs preuves. Du côté de la défense, on se dit bien évidemment satisfait de cette décision au pénal. Pour Michèle Hirsch et Sophie Vanhaelst, qui défendaient Henri de Croÿ, il s'agit d'«une grande victoire» et d'«un arrêt courageux». Courageux parce que, disent-elles, «dans le contexte actuel de chasse aux sorcières, d'aucuns ont tendance à considérer qu'il n'y a plus d'innocence possible dès lors que des poursuites fiscales existent.»

A l'image de KB Lux

Avocate de l'Etat, Martine Bourmanne se dit pour sa part scandalisée. «La cour considère qu'une audition irrégulière d'un témoin en France rend caduque l'entièreté de la procédure, déplore-t-elle, envisageant un éventuel pourvoi en cassation. C'est un déni de justice qui permet d'éviter le fond de la fraude. Cela veut dire que dans de grosses affaires de ce genre, la moindre erreur dans l'enquête met à néant tout un procès.»

La décision en rappelle effectivement une autre : celle rendue en 2011 par la Cour de cassation dans le cadre du procès KB Lux. Là aussi, il s'agissait d'une méga-fraude présumée qui s'est soldée par plusieurs acquittements, dont celui de l'ancien patron de la KB Lux Damien Wigny. Là aussi Michèle Hirsch et Sophie Vanhaelst étaient à la manœuvre. De graves fautes avaient également été constatées dans l'instruction. Là aussi le fiasco avait été total. L'issue du procès n'avait pas permis d'en avoir le cœur net, à savoir si le fisc avait bel et bien été floué ou pas. A ceci près qu'ici, à l'inverse de l'affaire KB Lux, les tribunaux fiscaux n'ont rien trouvé à redire aux montages utilisés par Henri de Croÿ.

Sébastien Buron

NOS PARTENAIRES

EFINANCIALCAREERS.BE
Jobs en Finance

Sortez du lot ! Créez votre profil personnalisé et démarquez-vous.

PARSHIP
Rencontre avec Parship

Rencontres sérieuses pour célibataires exigeants.

GYMGLISH
Cours d'anglais avec Gymglish

Profitez de 7 jours de cours d'anglais gratuits.

MYVITIBOX
Vins avec myvitibox

Recevez tous les mois des grands vins chez vous.

PLUS D'INFOS

Qui est vraiment Michèle Hirsch ?
(<http://trends.levif.be/est-vraiment-michele-hirsch/article-4000431385433.htm>)

Qui est vraiment Michèle Hirsch ?



(<http://trends.levif.be/economie/author-4000109172944.htm>)

Source: Trends/Tendances
mercredi 23 octobre 2013 à 10h52

Grande gagnante du procès KB Lux, l'avocate remporte une nouvelle belle victoire dans le cadre de l'affaire des sociétés de liquidités, obtenant l'acquiescement du prince Henri de Croÿ. Redoutable pénaliste, cette femme de conviction occupe une place à part au barreau de Bruxelles. Celle d'une icône collectionnant les combats judiciaires hors du commun.



Michèle Hirsch. Le nom de cette avocate bruxelloise ne vous dit rien ? C'est que vous n'avez pas bien suivi cette fameuse affaire KB Lux. Une saga judiciaire qui lui colle à la peau depuis une quinzaine d'années. Dans ce dossier, c'est elle qui a assuré la défense de Damien Wigny, l'ancien patron de la KB Lux, à l'époque filiale luxembourgeoise de la banque flamande Kredietbank (aujourd'hui KBC).

Convaincue que le juge Leys et ses enquêteurs n'ont pas respecté les règles de loyauté en matière d'instruction pénale, elle a mené, avec son confrère Adrien Masset, l'armada d'avocats des plaignants. Avec succès puisque l'arrêt rendu par la cour d'appel de Bruxelles, le 10 décembre dernier, a acquitté tous les inculpés.

PLUS D'INFOS

Mauvaise surprise pour le fisc...
(<http://trends.levif.be/economie/mauvaise-surprise-pour-le-fisc/article-4000431374434.htm>)

Une des rares pointures féminines du barreau

Damien Wigny ne doit certainement pas regretter de l'avoir choisie au milieu d'une liste de pénalistes concoctée par l'ancien cabinet De Bandt, van Hecke et Lagae (devenu aujourd'hui Linklaters), dont la KB était un fidèle client, pour le défendre. C'est grâce à elle qu'il ne sera donc pas poursuivi, ainsi que les 13 autres prévenus dans le cadre de ce dossier KB Lux, considéré comme l'une des plus grosses affaires de fraude fiscale présumée que la Belgique ait connue.

De quoi renforcer encore un peu plus le statut de pointure du barreau bruxellois de Michèle Hirsch. Même si, modeste dans ses propos, l'intéressée ne voit pas les choses sous cet angle. « Cette victoire est d'abord celle de mon client, Damien Wigny, argumente-t-elle. C'est lui qui a mené ce long combat contre l'injustice, faisant preuve d'un courage extraordinaire. Notamment lors de son arrestation en 1997, lorsque je suis devenue son avocate. Sans sa ténacité et sa confiance, je n'aurais jamais pu mener avec lui ce long combat contre l'injustice. »

Ah, l'injustice ! Michèle Hirsch martèle, comme à son habitude, maniant les phrases bien senties comme d'autres la langue de bois. « Je ne supporte ni la tricherie ni l'opacité du silence, poursuit-elle. La détention de quelqu'un dans des conditions qui me paraissent injustes, cela m'est insupportable. » Et d'insister, paraphrasant l'ancien bâtonnier Jakhian : « Lorsque la justice se met en situation d'être jugée, la société est en danger de mort. Cela reflète assez bien ce que j'ai ressenti dans cette affaire KB Lux. »

De tous les combats contre l'impunité

Grande dame du barreau ? L'affaire KB Lux n'est effectivement pas sa première grande victoire. Avocate chevronnée, pénaliste formée à l'ULB, spécialisée en droit pénal des affaires, droit pénal international (notamment en matière de compétence universelle), droit des victimes, droit pénal européen et droit pénal de l'environnement, Michèle Hirsch possède bien d'autres faits d'armes à son actif. Et pas uniquement sur le terrain des affaires financières, on l'aura compris.

En 30 ans de barreau, les multiples facettes de son talent l'ont d'abord menée à se distinguer dans des procès totalement étrangers au monde du business. Des rescapés du génocide rwandais aux femmes battues en passant par les enfants victimes de violences sexuelles. Sans oublier certaines affaires retentissantes liées au monde politique.

A cet égard, on se souviendra qu'avec la défunte Anne Krywin, elle a défendu un ancien ponton du PS bruxellois, Merry Hermanus, dans le procès Agusta-Dassault. Mais aussi l'ancien Premier ministre de François Mitterrand, Edith Cresson, lorsque celle-ci était commissaire européenne, et l'Etat d'Israël dans le cadre de la plainte devant la justice belge contre l'ancien Premier ministre en fonction Ariel Sharon. « Une grosse affaire, se souvient Michèle Hirsch. La loi de compétence universelle a changé après notre intervention. » C'était une affaire également très médiatique, qui, comme d'autres auparavant, ne lui a pas valu que des commentaires positifs. A cause de l'ego et de l'opportunisme que lui prêtent certains ? Cette femme que l'on dit chaleureuse n'est pourtant ni une militante ni le docile maillon d'un réseau ou d'une communauté. « Je n'accepterai jamais de faire partie d'un club qui m'accepterait comme membre », rétorque-t-elle, citant Groucho Marx. D'accord. Mais « elle peut tout de même se montrer agaçante dans la mesure où elle veut toujours avoir le dernier mot », juge un ténor du barreau.

Aussi crainte que respectée

Qu'importe ! Me Hirsch n'a pas peur de son ombre. Elle ose prendre des risques, dit-on. Et rend ses confrères prolixes lorsqu'il s'agit de la décrire. Opiniâtre et loyale sont les termes qui reviennent le plus souvent dans la bouche de ses confrères avocats qui la connaissent bien. « Au barreau, elle est aussi crainte que respectée », lâche l'un d'entre eux. C'est aussi une personnalité très émotive qui ne se confie pas facilement. « Une travailleuse doublée

d'une femme de feeling», commente un autre de ses pairs.

D'où lui vient cette empathie qui la place d'instinct du côté des victimes ? En grande partie de son histoire familiale et de ses parents déportés. Née d'une mère assistante sociale et d'un père connu pour être l'un des tout premiers thérapeutes familiaux européens, elle aurait voulu être psychanalyste. Mais après une année de médecine, elle bifurque vers le droit : «C'était écouter les gens ou parler à leur place», dit-elle en fille d'immigrée, avant d'ajouter qu'«en combattant l'injustice, je me reconstruis».

La suite, ce sont les premiers pas dans le métier au cabinet de l'avocat Jules Wolf, un ancien résistant. Elle y alterne causes sociales, difficiles voire carrément désespérées, avant d'ouvrir une parenthèse en tant qu'assistante à l'université. Professionnelle ambitieuse, très attachée aux droits de l'homme, par ailleurs favorable à la dépenalisation de la prostitution libre, Michèle Hirsch s'illustre alors assez vite sur le terrain des dossiers sensibles. On la retrouve ainsi dans les dossiers Spartacus, des prostituées de Bruxelles ou l'affaire de la champignonnière, pour ne citer que ceux-là.

De fil en aiguille, elle fonde son propre cabinet, avec sa sœur Carine, spécialisée en droit bancaire et financier. Une association qui ne compte aujourd'hui que des femmes, «engagées au fil des rencontres», confie Michèle Hirsch. On y travaille beaucoup en équipe. Et cela fonctionne. Avec des affaires financières qui font de plus en plus l'objet de poursuites pénales, le département «droit pénal financier» ne chôme pas. «Il arrive que les grands cabinets de la place nous confient certains aspects de leurs dossiers pénaux», avance Michèle Hirsch fièrement.

Est-ce cela qui fait courir Michèle Hirsch, cette mère de trois enfants à la cinquantaine animée par le refus du paraître ? Un besoin de reconnaissance ? Sans aucun doute. Un insatiable besoin de réussite ? Oui, mais surtout aux yeux d'un certain establishment qui ne l'a pas toujours ménagée, mais où elle est, aujourd'hui, aussi crainte que respectée. Tout en étant imprévisible, en ce sens qu'on peut, paraît-il, difficilement entrevoir sa stratégie à l'avance. Quand on vous disait que Me Hirsch était une avocate pas comme les autres...

SÉBASTIEN BURON

NOS PARTENAIRES

EFINANCIALCAREERS.BE
Jobs en Finance



Sortez du lot ! Créez votre profil personnalisé et démarquez-vous.

PARSHIP
Rencontre avec Parship



Rencontres sérieuses pour célibataires exigeants.

GYMGLISH
Cours d'anglais avec Gymglish



Profitez de 7 jours de cours d'anglais gratuits.

MYVITIBOX
Vins avec myvitibox



Recevez tous les mois des grands vins chez vous.